

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du vendredi 20 mars 2026 à 19h30**

Présents : Jean-Luc AUDIT, Sandrine MARQUAY, Jean-Marie TEYSSANDIER , Stéphanie BERBESSOU, Remy MARTINEAU, Margot LE PROVOST, Grégory LIABOT, Sarissa KUSTERS, Thibault LABARBE, Elisabeth GIROU CHAUMEL, Chantal PRUNIS

Secrétaire de séance : Margot LE PROVOST

Ce vendredi 20 mars 2026 est le conseil municipal d'installation officielle des conseillers municipaux en présence de l'ancien Maire, Monsieur Antoine DEVIGNE, pour l'ouverture de séance, qui a déclaré les membres du conseil municipal tous présents et par conséquent installés dans leurs fonctions.

Ensuite le doyen des conseillers, Monsieur Remy MARTINEAU, a pris la présidence de l'assemblée et à inviter les élus à procéder à l'élection du Maire.

Une seule candidature a été présentée pour l'élection du Maire : il s'agit de Monsieur Jean-Luc AUDIT. Après le dépouillement des bulletins de vote, avec 10 bulletins portant son nom et un bulletin blanc, Monsieur Jean-Luc est proclamé Maire dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Jean-Luc AUDIT a ensuite pris la présidence pour fixer le nombre d'adjoints. La commune, au regard de son nombre d'habitants, strate inférieure à moins de 500 habitants, ne peut bénéficier que de 3 adjoints maximum. Il a donc été proposé aux membres du conseil de fixer le nombre d'adjoints à 3. Cela est noté dans le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints et une délibération a également été prise à l'unanimité pour définir le nombre de 3 adjoints.

Dans la foulée, Monsieur Le Maire a procédé à l'élection des adjoints : Une liste paritaire de 3 adjoints a été déposée dont le candidat placé en tête de liste est Madame Sandrine MARQUAY.

A l'issue du vote et dès le 1^{er} tour de scrutin, la liste conduite par Madame Sandrine MARQUAY, dans l'ordre indiqué, avec 10 bulletins portant les 3 noms et un bulletin blanc, les trois candidats à savoir Sandrine MARQUAY, Remy MARTINEAU et Stéphanie BERBESSOU ont été immédiatement installés. Une délibération a également été prise actant la candidature des 3 adjoints.

Délibération N°8 : Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur Le Maire explique que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24 et L 2123-23, vu les élections municipales du dimanche 15 mars 2026, Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026, considérant que l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant les dispositions fortes de la loi « engagement et proximité » du 27/12/2019, considérant que la commune de Saint Vincent de Cosse appartient à la strate de moins de 500 habitants. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les indemnités des élus à compter du 1^{er} avril 2026. Il propose de les attribuer à 100 %. Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- Indemnité du Maire : **28.1 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité du 1^{er} adjoint : **10.89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2eme adjoint : **9.25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3eme adjoint : **9.25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adopter cette délibération.

En dernier point, Monsieur Le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local qui se réfère à l'article L.1111-13 du code général des collectivités territoriales, précisant notamment que dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et symboles de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion du conseil municipal le **mardi 07 avril à 19h.**

Nom – Prénom	Emargement
--------------	------------

Jean-Luc AUDIT	
Sandrine MARQUAY	
Remy MARTINEAU	
Stéphanie BERBESSOU	
Jean-Marie TEYSSANDIER	
Margot LE PROVOST	
Grégory LIABOT	
Sarissa KUSTERS	
Thibault LABARBE	
Elisabeth GIROU CHAUMEL	
Chantal PRUNIS	